



Formulaire de demande du Fonds d'Aide Communal Solidarité Retraités (FACSR)

Le Fonds d'Aide Communal Solidarité Retraité (FACSR) est un dispositif visant à favoriser le « bien vieillir », à travers l'attribution d'aides financières individuelles permettant d'équilibrer le budget des personnes âgées modestes, et de favoriser leur accès à la culture. Pour ce faire, sont octroyées au bénéficiaire du FACSR :

- des aides financières trimestrielles visant à équilibrer le budget du ménage ;
- des contremarques permettant l'accès au cinéma.

Suis-je concerné(e) ?

Peuvent accéder au FACSR les Villejuifois retraités, sans condition d'âge, résidant sur VILLEJUIF depuis au moins un an à la date de dépôt de la demande. Le demandeur doit, en outre, vivre à son domicile (*condition matérialisée par la signature d'un bail ou l'existence d'un titre de propriété*) ou être privé de domicile. Enfin, il doit disposer de ressources dont le montant, déduction faite des charges inhérentes à l'habitation, est inférieur ou égal au barème de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA - ex. « *minimum vieillesse* ») en vigueur, soit :

- **pour une personne seule : 906,81 par mois (montant au 1^{er} janvier 2021) pour un couple : 1407,82 euros par mois (montant au 1^{er} janvier 2021)**

Les charges inhérentes à l'habitation correspondent : soit au loyer de base (*hors charges*) pour les locataires, soit à un forfait de 2 195 € par an pour les propriétaires (*forfait équivalent aux charges de taxe foncière et d'entretien du logement*). Il est tenu compte de l'ensemble des ressources dont dispose le ménage (*les membres composant le foyer, et dont les ressources doivent être cumulées pour l'examen de la recevabilité de la demande, sont les personnes rattachées au foyer fiscal du demandeur*) pour le mois précédant la date de constitution du dossier. Sont toutefois exclues du calcul les prestations dites « affectées », à savoir :

- l'Allocation de Logement Familiale (ALF) ou l'Allocation de Logement Sociale (ALS) ;
- l'Aide Personnalisée au Logement (APL) ;
- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ;
- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) ;
- les intérêts des livrets A et d'épargne populaire ou livrets similaires ;
- la retraite du combattant ;
- les pensions attachées aux distinctions honorifiques.

Comment en bénéficier ? Où déposer ma demande ?

Vous devez compléter et signer ce formulaire et la note d'information et déclaration de l'utilisateur, puis :

- soit l'adresser par courrier au Service Solidarité, sis 1 Esplanade Pierre-Yves-Cosnier 94807 VILLEJUIF Cedex ;
- soit le déposer au Service Solidarité ou dans l'une des trois Mairie-annexes :
 - à la Mairie-annexe les Petits Ormes, sise 2 rue Henri-Luisette ;
 - ou Mairie-annexe Ambroise Croizat, sise 2 rue Ambroise-Croizat ;
 - ou Mairie-annexe Auguste Rodin sise place Auguste-Rodin.

Suite au recueil des pièces justificatives et à la vérification des critères d'accès, un courrier vous sera adressé afin de vous notifier :

- soit votre accès au FACSR (*ainsi que les conditions de versement et de retrait des aides*) ;
- soit le rejet de votre demande.

1/. Vérification de l'éligibilité

Afin que votre demande puisse être instruite, vous devez joindre au présent formulaire les copies des pièces justificatives suivantes :

1. **justificatifs d'identité** (*un par membre du foyer, une pièce suffit*) :
 - a. carte d'identité ou carte de séjour en cours de validité ;
 - b. livret de famille ;
 - c. passeport ;
 - d. déclaration de perte de carte nationale d'identité ou de passeport, le cas échéant ;
 - e. extrait d'acte de naissance ;
2. **pièce permettant de justifier du domicile actuel** :
 - a. quittance de loyer de moins de trois mois ;
 - b. acte de propriété immobilière ;
 - c. attestation d'élection de domicile ;
3. **pièce permettant de justifier de l'antériorité de résidence sur VILLEJUIF d'au moins un an** :
 - a. dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu ;
 - b. à défaut, quittance de loyer, acte de propriété immobilière ou attestation d'élection de domicile ;
4. **justificatifs de ressources** (*pièces de moins de trois mois à fournir pour chacun des membres du foyer, en fonction des situations*) :
 - a. justificatifs de versements de pensions de retraites principales et complémentaires (*mensuelles [ex. : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés – ARRCO - et Association Générale des Institutions de Retraite complémentaire des Cadres – AGIRC-], ou trimestrielles*) ;
 - b. décompte des prestations sociales (ASPA, ...) ;
 - c. justificatifs de tout autre revenu, allocation veuvage, pension alimentaire perçue, attestations sur l'honneur ;
5. **justificatifs de charges** (*pièces de moins de trois mois à fournir pour chacun des membres du foyer, en fonction des situations*) :
 - a. dernière quittance de loyer (*si locataire*) ;
 - b. justificatif de taxe foncière (*si propriétaire*) ;
6. **pièce permettant le versement des aides à l'équilibrage du budget** :
 - a. Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Relevé d'Identité Postale (RIP) au nom du demandeur, ou de son conjoint.

Les demandeurs hébergés par des tiers doivent fournir, en lieu et place des pièces justificatives de domicile depuis au moins un an :

1. un certificat d'hébergement, signé par l'hébergeant, stipulant que l'hébergé :
 - o est accueilli depuis au moins un an ;
 - o et qu'il est toujours hébergé à la date de signature ;
2. un justificatif de domicile sur VILLEJUIF de l'hébergeant d'au moins un an (*quittance ou avis de taxe d'habitation ou avis de taxe foncière*) ;
3. la dernière quittance de loyer de l'hébergeant (*si locataire*) ;
4. le dernier justificatif de taxe foncière de l'hébergeant (*si propriétaire*).

2/. Civilité(s) et signature(s)

| <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame | Situation familiale | <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame |
|---|---|---|
| NOM : | <input type="checkbox"/> Célibataire | NOM : |
| Prénom(s) : | <input type="checkbox"/> Marié(e) | Prénom(s) : |
| Date de naissance : | <input type="checkbox"/> Divorcé(e) | Date de naissance : |
| Lieu de naissance : | <input type="checkbox"/> Veuf (<i>veuve</i>) | Lieu de naissance : |
| Age : | <input type="checkbox"/> Pacte Civil de Solidarité (PaCS) | Age : |
| Téléphone : | <input type="checkbox"/> Vie maritale | Téléphone : |
| Signature : | Date : | Signature : |

Les traitements automatisés de données à caractère personnel, ainsi que les traitements non automatisés de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans les fichiers sont effectués dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées. A ce titre, l'utilisateur dispose, notamment, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant. Il peut exercer ce droit par le biais d'un courrier au Maire.